



PV CC Coppet 4/2015

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2015

Début de la séance : 20h20

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 27 avril 2015 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Nomination des membres du Bureau pour l'année 2015-2016
 - Nomination du Président ;
 - Nomination du Vice-Président ;
 - Nomination des Scrutateurs ;
 - Nomination des Scrutateurs Suppléants ;
7. Nomination d'un membre à la commission de Gestion ;
8. Rapports des commissions des Finances et d'Urbanisme concernant le préavis No **19/2014-2015** relatif à la demande de crédit de CHF 321,000.00 pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale ;
9. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No **20/2014-2015** relatif aux comptes communaux 2014 ;
10. Rapports des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No **21/2014-2015** relatif au rapport de gestion 2014 ;
11. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis N° **22/2014-2015** relatif à une demande d'autorisation d'emprunts pour les besoins de financement des investissements et de la trésorerie courante ;

12. Rapport de la commission ad-hoc concernant le préavis N° **23/2014-2015** relatif à la demande complémentaire budgétaire de CHF 59,000.00 pour le soutien des activités de l'International Menuhin Music Academy (IMMA) ;
13. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
14. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 40 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 13 Conseillers ou Conseillères
Absent : 2 Conseillers ou Conseillères

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 21 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 27 avril 2015

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

Les corrections suivantes sont demandées :

- Au point 7, page 232, c'est M. P. Girardi et non M. G. Cherbuin qui lit les conclusions du rapport de majorité ;
- Au point 7, page 233, le nom de M. Gada est mal orthographié.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 4

Le PV du 27 avril 2015 est approuvé à la majorité.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

M. Y. Riesen fait part de la démission de M. R. C. Girod de la Commission de Gestion et le remercie pour tout le travail accompli.

Suite à la lecture du courrier reçu par le Président, les conseillers acceptent qu'un don de CHF 100.00 soit versé à l'association « Chapiteau du Cœur » qui œuvre dans les EMS.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Piscine-patinoire

Suite à l'interpellation de M. M. Gada, j'ai repris le dossier des opposants à la piscine-patinoire. Tous ont été convoqués à une assemblée où ils sont venus avec des avocats, sauf nous malheureusement. Leur souci majeur est le bruit et la circulation générés déjà maintenant par le Centre sportif lorsqu'il y a des matchs, le soir surtout. Nous avons rencontré les membres du Centre pour trouver des solutions. Nous avons levé les oppositions et écrit à tous les opposants en leur donnant un délai de 30 jours pour nous faire part de leur décision, mais l'intervention d'avocats risque de prolonger les discussions. Entre temps nous continuons à faire des études sur ce problème.

Le fait que la Municipalité n'ait pas accusé réception de leur courrier recommandé avait envenimé la situation ; cependant, à Coppet il n'est pas habituel de le faire, ce qu'ils ignoraient. Nous avons décidé de changer cette façon de procéder pour la suite.

Aménagements routiers

Quelques accidents sans gravité sont à déplorer, dus principalement à des conducteurs roulant trop vite et des embouteillages ont été causés par des personnes n'osant pas croiser.

Des changements ont été faits et une sociologue enquête auprès des commerçants et des usagers. Malheureusement, les travaux à Mies provoquent une recrudescence de la circulation sur nos routes, ce qui perturbe les tests. D'après Founex qui a vécu une situation semblable, ces problèmes devraient se résoudre par la suite.

Fête du Bourg

Nous attendons environ 180 personnes de Maulévrier pour le dernier week-end de septembre et avons encore besoin d'habitants prêts à les recevoir chez eux. Certains viendront même à vélo ou à pied.

M. J.-C. Trotti

- Nous sommes en train de faire le décompte final pour la Maison de Ville ;
- Pendant les vacances, les feux en haut de la gare seront mis sur clignotant ;
- Suite à l'interpellation de M. M. Steib, nous allons procéder à la réfection des WC de la place des Ormes en premier, pour la Fête du Bourg.

Mme N. Imesch

- Les squatters de la maison à la Route de Suisse 54 sont partis comme convenu ;
- Le bilan des réserves du dimensionnement des zones à bâtir a été fait et validé par le Canton. Pour Coppet, il se monte à 15%.
- Engagement d'un nouvel ASP attaché aux communes de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey, Mies, Founex et Coppet.
- Etude en cours pour ouvrir un poste de police en Terre Sainte et évaluer la sécurité ;
- Les CFF proposent de former des bénévoles officiants comme parrains ou marraines dans les gares dont la mission serait : présence, dissuasion et prévention.

Mme S. Paratore

- Les promotions des écoles primaires et secondaires auront lieu le 2 juillet aux Rojalets ;
- Début des travaux de transformation de l'UAPE dès aujourd'hui ;
- Recherche d'entreprises supplémentaires pour le projet LIFT qui rencontre un beau succès. Il permet à des élèves de 10^{ème} et 11^{ème} de faire des stages comme par exemple, dans des communes (Mies, Coppet), à Veytay, au Motel de Chavannes-de-Bogis, etc...

M. G. Produit

Prochains préavis :

- Reprise, par SITSE, des collecteurs des eaux claires et des eaux usées ;
- Modification des statuts des SITSE ;
- Aménagement d'un passage public à la Grand Rue 20 dont le pavage et l'éclairage seront à la charge de la Commune ;
- Rapport sur le postulat de Mme Fauran pour le 30 à l'heure au Chemin du Clos.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

M. A. Maillard pour l'ASCOT

Approbation des comptes 2014 qui fut l'année de la mise en place du système HarmoS. Il n'y a plus de classe secondaire au Collège Necker et on a passé de 6 degrés de primaire et 5 de secondaire à 8 degrés de primaire et 3 de secondaire. Augmentation de 5,7% des charges pour les Communes.

Mme N. Blanchoud pour l'AJET

Comptes 2014 positifs et inférieurs au budget. Augmentation de la part des parents de 43 à 45% mais aussi des subventions cantonales de 13%. Diminution des charges pour les Communes de 44% budgétées à 40%. La participation par habitant pour Coppet est de CHF 140.60.

M. Y. Riesen pour les SITSE

Acceptation des comptes 2014. Objectifs : reprise du réseau des eaux usées, actuellement communal et modification des statuts nous permettant de nous occuper des collecteurs communaux.

Mme A. Cherbuin pour le Conseil Régional

Préavis de CHF 83'000 voté dans le cadre du projet d'agglomération du « Grand Genève ».

Préavis de CHF 959'500 voté pour l'amélioration des transports.

Validation des comptes 2014.

Préavis concernant une meilleure répartition des charges entre les communes porteuses des projets et les communes solidaires.

6. Nomination des membres du Bureau pour l'année 2015-2016

Nomination du Président

M. B.-J. Reimann, vice-Président, présente M. **Yves Riesen**, Président sortant, qui est seul candidat. Le vote, en accord avec l'Assemblée, se fait par acclamation.

M. Y. Riesen remercie les conseillères et conseillers de leur confiance.

Nomination du Vice-Président

M. Bruno-Jacques Reimann ne désirant pas se représenter, **M. Antoine Maillard** est élu par acclamation.

Nomination de 2 Scrutateurs

Les deux scrutatrices actuelles, **Mmes Claire Gavin** et **Mireille Juillard**, se représentent et sont réélues par acclamation.

Nomination de 2 Scrutateurs suppléants

Les deux scrutateurs suppléants actuels, MM. **Roland Charles Girod** et **Maurice Neri**, se représentent et sont réélus par acclamation.

Le Président remercie l'Assemblée.

7. Nomination d'un membre à la commission de Gestion

Suite à la démission de M. R. C. Girod,

M. Martin Steib est élu par acclamation.

La commission se compose de la manière suivante :

- M. E. Charlot-Valdieu, Président
- M. A. Alliste
- M. G. Cherbuin
- M. M. Gada
- M. B. Mueller
- M. M. Neri
- M. M. Steib

8. Rapports des commissions des Finances et d'Urbanisme concernant le préavis No 19/2014-2015 relatif à la demande de crédit de CHF 321,000.00 pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. G. de Rham lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. G. Cherbuin lit la proposition d'amendement.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote pour l'amendement :

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis amendé.

Mme A. Cherbuin

Je fais opposition à ce projet de manière conjointe avec l'Association des Rives du Lac pour les raisons suivantes :

- d'après la loi, le marchepied devrait faire le tour de toute la parcelle et s'étendre sur toute la longueur, ce qui n'est pas le cas.
- l'écriteau mentionnant des restrictions quant aux heures d'utilisation est non valable puisque l'accès est libre.
- un passage public devrait être réservé le long de la rive et la vue sur l'eau dégagée, donc pas cachée par des arbres.
- aucune installation de clôture ou de portail, comme demandé par la société immobilière propriétaire de la parcelle adjacente, ne devrait en interdire le passage.
- vu le nombre de baigneurs, il serait bienvenu de rendre la jetée plus conviviale et d'éviter de mettre des rochers.

Conformément à l'article 3 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ce sont les autorités qui doivent veiller à tenir libre les bords du lac et des cours d'eau.

Suite à ces travaux provisoires la Municipalité prévoit, dans 5 à 10 ans, en plus de réaménager le parc, la construction de deux pontons couvrant les enrochements actuels et destinés à la pétanque et aux bateaux, soit la destruction d'une partie de la plage pour y faire entrer l'eau et amarrer des bateaux. Ce n'est pas d'un deuxième port dont Coppet a besoin mais d'une plage...

Je propose donc d'amender le préavis à CHF 247'100 en supprimant la remise en état des enrochements (CHF 56'900) et la fourniture et plantations de haies...(CHF 17'000).

Plus de 5 personnes étant d'accord avec cette proposition, le Président Y. Riesen ouvre la discussion.

Mme M. Juillard

Ne devrions-nous pas en parler avec Commugny avant de se décider ?

M. J.-C. Trotti

Ce préavis est pour un aménagement provisoire et a été approuvé par le Canton qui nous a également demandé de fournir un projet définitif pour plus tard. Les enrochements supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les bords car il y a beaucoup de courant à cet endroit. Quant au marchepied, il est également en conformité avec le Canton.

M. P. Girardi

Etant donné que la plage, faite sur un remblai, aura une superficie de 1500 m2, il faudra des enrochements solides.

Mme N. Moreillon

Pourquoi mettre une barrière puisque c'est libre d'accès ?

M. G. Produit

Nous avons l'opportunité de réaménager un espace sur le lac qui ne nous appartient pas, à condition de faire les travaux demandés par le Canton.

Mme A. Cherbuin

Cette haie empêchera l'accès au lac.

M. G. Produit

Nous voulons garder les arbres existants et l'accessibilité au lac sera augmentée. Le projet que nous vous proposons n'est pas encore pour une plage mais pour un espace aménagé sur le lac.

M. J.-C. Trotti

Nous ne parlons pas du Parc des Rocailles mais de la parcelle appartenant au Canton où se trouvait la STAP, au bord du lac, et dont l'accès a toujours été fermé.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote pour l'amendement

Oui : 5

Non : 27

Abst. : 7

L'amendement est refusé.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 4

Le préavis No 19/2014-2015, amendé, relatif à la demande de crédit de CHF 321,000.00 pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale, est accepté.

9. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis No 20/2014-2015 relatif aux comptes communaux 2014

A la demande du Président, le rapporteur des Finances, M. G. de Rham, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de tous les postes.

1. Administration générale - charges

1. Administration générale	CHF 5'021'866.54	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

1. Administration générale - revenus

1. Administration générale	CHF 1'992'847.00	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
----------------------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - charges

2. Finances	CHF 6'203'904.08	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------	------------------	----------	---------	----------------

2. Finances - revenus

2. Finances	CHF 21'749'706.03	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------	-------------------	----------	---------	----------------

3. Domaines et bâtiments - charges

3. Domaines et Bâtiments	CHF 192'874.33	Oui : 39	Non : 0	Abstentions : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	-----------------

3. Domaines et bâtiments - revenus

3. Domaines et bâtiments	CHF 467'315.70	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------	----------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - charges

4. Travaux	CHF 2'385'809.99	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

4. Travaux - revenus

4. Travaux	CHF 1'731'208.02	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - charges

5. Instruction publ. et cultes	CHF 2'053'164.75	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
--------------------------------	------------------	----------	---------	----------------

5. Instruction publique et cultes - revenus

5. Instruction publ. et culte	CHF 379'066.50	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------------	----------------	----------	---------	----------------

6. Police - charges

6. Police	CHF 1'699'516.42	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-----------	------------------	----------	---------	----------------

6. Police - revenus

6. Police	CHF 827'804.83	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-----------	----------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - charges

7. Sécurité sociale	CHF 10'136'828.60	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	-------------------	----------	---------	----------------

7. Sécurité sociale - revenus

7. Sécurité sociale	CHF 546'037.95	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - charges

8. Services industriels	CHF 427.60	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	------------	----------	---------	----------------

8. Services industriels - revenus

8. Services industriels	CHF 427.60	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------------	------------	----------	---------	----------------

Total des charges

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote du total des *charges* et des *revenus*.

Total des charges	CHF 27'694'392.31	Oui : 39	Non : 0	Abstentions : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	-----------------

Total des revenus

Total des revenus	CHF 27'694'413.63	Oui : 39	Non : 0	Abstention : 0
-------------------	-------------------	----------	---------	----------------

Ensemble des comptes 2014

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée procède au vote de l'ensemble du préavis.

Total des charges	CHF 27'694'392.31
Total des revenus	CHF 27'694'413.63

Excédent de revenus	CHF	21.32	Oui : 39	Non : 0	Abstentions : 0
---------------------	-----	-------	----------	---------	-----------------

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 20/2014-2015 relatif aux comptes communaux 2014, est accepté **et décharge est donnée à la Municipalité**

10. Rapports des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 21/2014-2015 relatif au rapport de gestion 2014

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. E. Charlot-Valdieu lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. G. de Rham lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 21/2014-2015 relatif au rapport de gestion 2014, est accepté à l'unanimité.

11. Rapport de la commission des Finances concernant le préavis N° 22/2014-2015 relatif à une demande d'autorisation d'emprunts pour les besoins de financement des investissements et de la trésorerie courante

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. G. de Rham lit les conclusions du rapport qui propose d'amender ce préavis.

M. G. Produit

La Municipalité précise qu'elle ne s'oppose pas à cet amendement. D'autant plus que tous les montants ont déjà été votés pour 20 millions de francs environ.

Le Président ouvre la discussion.

M. G. de Rham

En plus de porter la limite de ce crédit à 21 millions de francs, nous aimerions qu'il n'y ait plus qu'une seule limite dorénavant.

M. R. Ferro

Avez-vous tenu compte des intérêts à court ou à long terme ?

M. G. Produit

Nos emprunts sont faits sur du court terme pour profiter des taux extrêmement bas.

Dans le cas d'une limitation globale ce sera à la Municipalité de gérer cette problématique car certains projets pourraient porter sur 10 ou 20 ans.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 1

Le préavis No 22/2014-2015 amendé relatif à une demande d'autorisation d'emprunts pour les besoins de financement des investissements et de la trésorerie courante, est accepté.

12. Rapport de la commission ad-hoc concernant le préavis N° 23/2014-2015 relatif à la demande complémentaire budgétaire de CHF 59,000.00 pour le soutien des activités de l'International Menuhin Music Academy (IMMA)

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme P. Gallimard, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. Girardi

Quel est le budget annuel de l'IMMA ?

M. G. Produit

Environ CHF 600'000.

M. P. Girardi

D'autres solutions ont-elles été cherchées ?

Mme I. Naville

L'Imma est soutenue par d'autres sponsors, mais malheureusement deux d'entre eux ont dû abandonner l'année dernière. Les communes de Terre Sainte donnent CHF 10'000.00 et le Conseil Régional CHF 15'000.00. Mais la Commune de Coppet se doit de montrer l'exemple vis-à-vis des autres sponsors.

M. A. Maillard

D'autres sponsors sont-ils recherchés ?

M. G. Produit

La société Nestlé ne prenant plus en charge leur logement, les frais ont fortement augmenté et, même avec d'autres sponsors, les liquidités manquent. Nous aimerions vraiment qu'ils restent à Coppet.

M. G. Cherbuin

Il est indéniable que l'IMMA amène un certain prestige à Coppet, mais plutôt que de nous donner des concerts et des cours en contrepartie de la somme demandée, pourquoi ne donnent-ils pas des concerts payants, notre budget étant déjà assez serré. Nous pourrions aussi favoriser d'autres sociétés. L'IMMA ne s'adresse qu'à une petite partie de la population. Je vous invite à refuser ce préavis.

Mme L. Volant

Je vous invite à voter oui, la culture étant très importante pour tous.

Mme I. Naville

Les concerts payants ne rapportent malheureusement pas assez d'argent pour financer leur loyer, ils les proposent en remerciement du soutien que nous leur donnons.

M. G. Produit

Pour information, nous payons CHF 37'500 par année à l'Harmonie de Terre Sainte pour leur loyer alors qu'ils ne se produisent plus à Coppet... Quant aux sports tels que le foot, le hockey, etc... ils ne concernent qu'une partie de la population également. La somme demandée me semble un montant supportable financièrement.

M. A. Maillard

Le succès des concerts de Tannay dénote un intérêt certain pour la culture mais je propose un amendement pour enlever le côté d'un renouvellement perpétuel.

Mme P. Gallimard

Ce renouvellement est valable pour autant qu'il n'y ait pas de changement au sein de l'IMMA.

Mme I. Naville

Dans le préavis il est mentionné qu'il doit être porté au budget chaque année, donc le problème ne se pose pas.

M. P. Girardi

Je suis d'accord avec M. A. Maillard mais si nous refusons ce montant de CHF 59'000 cela les incitera à aller chercher d'autres sponsors.

Mme I. Naville

Ils sont en recherche permanente de sponsors et si Coppet ne met rien, les autres communes et le Conseil Régional risquent de faire pareil.

M. A. Rasanayagam

Nous ne devrions pas économiser sur la culture.

M. G. Cherbuin

Nous pourrions faire un amendement en précisant que nous leur donnons CHF 15'000 car c'est la façon dont le montant est inclus dans le budget qui nous gêne.

M. Y. Riesen

Si vous voulez refuser cette somme vous devez déposer un amendement.

M. G. Cherbuin

Pas pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 32

Non : 4

Abst. : 3

Le préavis No 23/2014-2015 relatif à la demande complémentaire budgétaire de CHF 59,000.00 pour le soutien des activités de l'International Menuhin Music Academy (IMMA), est accepté.

M. G. Produit devant partir, il tient à s'excuser de la réaction qu'il a eue envers Mme A. Cherbuin qui aurait pu paraître virulente.

13. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

13. Divers et propositions individuelles

Distribution est faite du rapport de gestion des SITSE.

Mme N. Moreillon

La fête du samedi 27 juin aux Rocailles a été une belle réussite mais l'odeur de la nouvelle STAP est très désagréable.

M. J.-C. Trotti

Cette gêne devrait bientôt disparaître.

M. M. Steib

J'ai fait partie du programme de parrainage des CFF mais ils sont malheureusement trop directifs et ne permettent aucune remarque. Ce serait bien que la Commune en discute avec eux.

M. G. Cherbuin

Pourrait-on mettre un feu orange pour les véhicules tournant à droite aux feux vers la gare ?

Mme C. Gavin

Les bacs disposés à la poste gênent la visibilité et ceux placés en dessus de la gare sont inutiles. Pourquoi ne pas mettre des radars ?

Mme I. Naville

Cette solution a été étudiée mais ne semble pas efficace.

M. E. Charlot-Valdieu

Il y a beaucoup de bacs rouges mais que sont devenues les belles caisses brunes ?

Mme I. Naville

Elles ont été reprises car elles étaient en location.

M. A. Maillard

Pourquoi avoir pénalisé l'épicier pendant de longues années quand il laissait sa voiture devant l'épicerie et installer à présent une place de livraison ?

M. J.-C. Trotti

Nous faisons des tests susceptibles d'être modifiés et cette étude devrait nous permettre de savoir si un contournement est nécessaire.

Mme A. Cherbuin

Une quatrième voie a été votée au Grand Conseil.

Au nom de la Municipalité, M. J.-C. Trotti souhaite de bonnes vacances à tous !

Le Président lève la séance du Conseil Communal à 23h00.

La prochaine séance est prévue le 31 août 2015 à 20h15.

Le Président

La Secrétaire :,

Yves Riesen

Josyane Noverraz